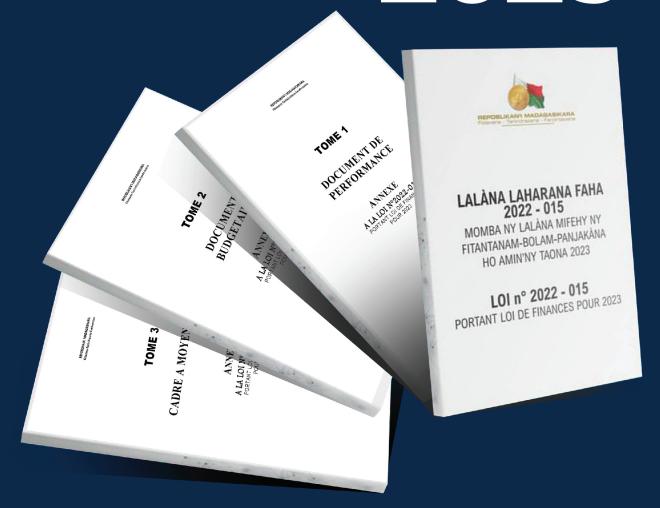


Guide de LECTURE Loi de Finances 2023





Direction Générale du Budget et des Finances



" Nul n'est censé ignorer la Loi "

La Loi de Finances fait partie des Lois les plus complexes, tant dans sa présentation que dans son contenu, lesquels sont strictement réglementés par la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) en ses articles 42, 43 et 44. En effet, compte tenu de l'étendue du domaine qu'elle couvre, une Loi de Finances renferme systématiquement une masse considérable d'informations regroupées dans une pile de documents volumineux de plus

d'un millier de pages réparti en plusieurs fascicules. De plus, sa rédaction comporte de nombreux termes et codifications spécifiques au métier qui pourraient facilement décourager le lecteur.

Cette particularité de la Loi de Finances justifie l'élaboration du présent **« guide »** dont l'objectif est d'offrir aux lecteurs un repère et des clés de lecture de déchiffrer les codes et d'en faciliter la compréhension. À cet effet, il comporte deux (2) parties:

- la première partie présente la structure générale de la Loi, destinée à faciliter le repérage des informations, et
- la seconde partie présente les mots clés et des méthodes de lecture du Budget, notamment le document budgétaire (TOME 2) et le document de performance (TOME 1).

Cette initiative entre dans le cadre de la politique de renforcement de la transparence des Finances Publiques prônée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Mes remerciements s'adressent à ceux qui ont de près ou de loin participé à son élaboration.



Sommaire

S	Į
yme	ymes

I. Structure de la Loi de Finances 2023	6
A. Partie législative	6
1. Exposé des motifs	6
2. Articles	6
B. Partie annexe	7
1. Tome 1 - Document de performance	8
2. Tome 2 - Documents budgétaires	8
3. Tome 3 - Cadre à moyen terme	10
II. Clés de lecture du budget	10
A. Codes et éléments dans le Document de Performance Annexe 2	10
B. Éléments dans les Documents Budgétaires	11
Forme et composante d'une imputation budgétaire (sur le SIIGFP)	11
a. Service Opérationnel d'Activités (SOA) ou Imputation Administrative	12
b. Catégories d'opérations de dépenses	13
c. Section Convention	13
d. Code financement détaillé	13
e. Codes SOA pour les transferts vers les EPN	14
f. Comptes du Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP)	14
g. Classification des dépenses publiques	15
2. Ouelques descriptions	16

Acronymes

ANR Aide Non Remboursable

BFM/BCM Banky Foiben'i Madagasikara

CFAP Classification des Fonctions des Administrations Publiques

CPT Comptes Particuliers du Trésor

CSB Centre de Santé de Base

DTI Droits et Taxes à l'Importation

ECD Employé de Courte Durée

EPA Établissement Public à caractère Administratif

EPIC Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

EPN Établissement Public National

FCV École Primaire Publique
FCV Fonds de Contre-Valeur

FMI Fonds Monétaire International

GAC Gestionnaire d'Activités

GDC Garde du Corps

GRD Grandes Rubriques

LF Loi de Finances

LOLF Loi Organique sur les Lois de Finances

MSFP Manuel de Statistique des Finances Publiques

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économique

ORDSEC Ordonnateur Secondaire

PCOP Plan Comptable des Opérations Publiques

RPI Ressources Propres Internes

SDMT Stratégie de la Dette à Moyen Terme

SIIGFP Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques

SMART Spécifique - Mesurable - Atteignable - Réaliste - Temporel

SOA Service Opérationnel d'Activités

TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. Structure de la Loi de Finances 2023

La Loi est subdivisée en deux parties dont la partie législative et les Annexes.

A. Partie législative

Cette partie intitulée « LOI n° 2022 - 015 PORTANT LOI DE FINANCES POUR 2023 », appelée également « Corps de Loi » renferme l'exposé des motifs et les dispositifs rédigés en articles.

Elle est éditée en version malagasy et française.

Туре	Nombre de pages	Contenus
Version malagasy	152 pages	Fizarana I - Famelabelarana ny antonantony
		Fizarana II - Andininy
		Fepetra ara-ketraFifandanjana ankapobenyFepetra manokana
Version française	280 pages	Partie I - Exposé des motifs
		Partie II - Les articles
		Dispositions fiscalesÉquilibre généralDispositions spéciales

1. Exposé des motifs

La partie « exposé des motifs » présente de manière succincte l'esprit général de la loi en développant :

- Les Orientations globales,
- Les Perspectives économiques et financières,
- Les Orientations budgétaires de la Loi de Finances (LF) 2023.

2. Articles

La Loi de Finances 2023 comporte 23 articles répartis dans 3 titres:

- Dispositions fiscales,
- Équilibre général,
- Dispositions spéciales.

Ces articles ont essentiellement une fonction d'autorisation. En effet, c'est à partir de ces derniers que le Gouvernement est autorisé à :

- recouvrer/percevoir les recettes et exécuter les dépenses (art.5 de la LOLF),
- créer ou instaurer de nouvelles recettes,
- modifier les dispositions fiscales prévues dans le Code Général des Douanes et le Code Général des Impôts (Ex: reformulation, exonération, réduction...).

Équilibre g	énéral du projet de loi
Art. 1	Disposition autorisant la perception de recettes au titre de 2023 (classique)
Art. 2 et Art. 3	Dispositions fixant toutes les modifications, reformulations, suppressions ou rajouts aux dispositions du Code Général des Impôts et du Code Général des Douanes
Art. 4	Liste des recettes autorisées
Art. 5	Plafond en intérêt de la dette autorisée
Art. 6	Répartition globale de crédits par Institutions/Ministères autorisée
Art. 7	Autorisation d'Engagement autorisée pour les investissements
Art. 8	Crédits de Paiement autorisés
Art. 9	Recettes et dépenses autorisées pour le Budget Annexe Poste et Télécommunication
Art. 10	Recettes et dépenses autorisées pour le Budget Annexe Imprimerie Nationale
Art. 11	Opérations des CPT autorisées <i>(recettes et dépenses)</i>
Art. 12	Plafond des avances, prêts et participation de l'État autorisé
Art. 13	Fonds de Contrevaleur autorisés
Art. 14	Opérations de la dette publique autorisées
Art. 15	Équilibre général de la Loi

Dispositio	ns spéciales 2022	
Art. 16	Déclaration de la ratification des mouvements de crédits 2022 (Approbation)	
Art. 17	 Autorisation de recours aux endettements intérieurs (BTS) Fixation du montant maximal des emprunts extérieurs pouvant être contractés par le gouvernement des garanties pouvant être accordées par l'État Fixation du montant de l'endettement autorisé. 	
Art. 18	Autorisation à la BFM d'accorder des avances au trésor public et de rétrocéder des aides à la balance de paiement	
Art. 19	Autorisation d'opérations spécifiques pour le Trésor Public	
Art. 20	Admission des dépenses décaissées et classées en compte d'imputation provisoire : Projet de financement extérieur	
Art. 21	Définition et caractères des deniers publics	
Art. 22	Création des recettes au profit de la solde du Budget Général: Annulation de mandat <i>(compte 7781)</i> et recouvrement sur trop payé <i>(compte 7782)</i>	
Art. 23	Publication de la Loi dans le Journal Officiel de la République (dernier article)	

B. Partie annexe

La partie Annexe, également connue sous l'appellation **« TOME »** accompagne la partie législative. Elle est destinée à donner les précisions et de développer les dispositions mentionnées dans les articles.

La Loi de Finances 2023 comporte 19 annexes dont:

- deux (2) dans le TOME 1,
- seize (16) dans le TOME 2,
- un (1) dans le TOME 3.

1. Tome 1 - Document de performance

Le Tome 1 est composé de deux Annexes, dont:

- la 1^{ère} présente le cadre général de la performance économique et financière de l'État pour l'année 2023.
 Celle-ci est intitulée: « Conditions générales de la situation économique et financière ».
- la seconde, présente le cadre de performances budgétaires par département ministériel.

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 1	Conditions générales de la situation économique et financière	Cette partie présente la situation économique du pays au moment de l'élaboration de la Loi de Finances ainsi que les prévisions économiques de 2023 par secteur, en matière de Finances Publiques et de situation extérieure. La performance générale de l'État serait tributaire de l'exécution de ces projections.	103 pages
Annexe 2	Document de performance des entités publiques	Cette partie présente les objectifs ainsi que les critères de performance définis par chaque entité publique financée par le Budget Général de l'État.	-
		Le Document de Performance doit permettre de connaître la destination précise des moyens alloués et surtout de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés, grâce aux indicateurs SMART définis par chaque entité publique.	

2. Tome 2 - Documents budgétaires

Le TOME 2 appelé également Documents budgétaires est composé de 16 annexes réparties dans deux (02) livres.

Le livre 1 renferme les annexes 3 à 16 et fait en tout 534 pages.

Ν°	Intitulés	Description
Annexe 3	Recettes	Les Prévisions de recettes de l'État sont dans cette partie, présentées par catégorie d'opération selon qu'il s'agisse de recettes issues d'opérations courantes (<i>Hors solde</i>) ou d'opération d'investissement entre 2022 et 2024. On y retrouve également les sources et le type de recettes prévues.
N°	Intitulés	Description
Annexe 4	Dépenses	Les Prévisions de dépenses de l'État sont dans cette partie, présentées par catégorie d'opération selon qu'il s'agisse de dépenses destinées aux opérations courantes (<i>Hors solde</i>) ou aux opérations d'investissements entre 2022 et 2024. On y retrouve également les sources et le type de dépenses prévues.
Annexe 5	Recettes par Service	Les Prévisions de recettes de l'État sont dans cette partie, présentées par entité source (jusqu'au niveau Service Opérationnel d'Activité) et programmes.
Annexe 6	Dépenses par Service	Les Prévisions de dépenses de l'État sont dans cette partie, présentée par entité dépensière (jusqu'au niveau Service Opérationnel d'Activité) et programmes. La structure du budget suivant la nomenclature fonctionnelle est également
Annexe 7	Effectifs	présentée dans cette partie. L'historique ainsi que la prévision en effectif des agents de l'État, par entité, par type et grade de 2022 à 2025 sont présentés dans cette annexe.

N°	Intitulés	Description	
Annexe 8	Comptes Particuliers du Trésor	Cette annexe présente le tableau récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses des comptes d'affectation spéciale au titre de l'année 2023 (<i>LF</i>)	
Annexe 9	Programme d'Investissement Public	On retrouve dans cette partie, la liste des Projets d'Investissements Publics par entité et par type de financement avec leurs montants respectifs.	
Annexe 10	Dette publique	Sont disponible dans cette annexe les informations sur: • les différents financements intérieurs en termes de variation (BFM, autres banques, titres et autres emprunts) • le plan d'emprunt extérieur 2023 (Dettes concessionnelles et non concessionnelles à titre indicatif) • le service de la dette extérieure (par organisme international, par Pays de l'OCDE et par les autres créditeurs officiels) • les encours de la dette extérieure du gouvernement central et prêts garantis à juin 2022 • le rapport sur l'analyse de viabilité de la dette de Madagascar	
Annexe 11	Impacts budgétaires des nouvelles mesures	Cette annexe présente le tableau récapitulant les impacts budgétaires des mesures législatives et administratives en matière de recettes (impôts et douanes).	
Annexe 12	Prévision du financement extérieur	Cette annexe présente: la liste et les montants prévisionnels des subventions extérieur 2023 par bailleur le plan de financement des PIP sur financement exterieur 2023-20: (en milliards d'Ariary) les prévisions de décaissement des dépenses d'investissement s FCV par bailleur, par ministère et par projet.	
Annexe 13	Recettes non fiscales	Cette annexe présente les prévisions de Recettes non Fiscales de 2021 à 2023 selon leur type.	
Annexe 14	Stratégie de la Dette a Moyen-Terme	On retrouve dans cette partie: • le rapport de mise en œuvre de la SDMT 2022-2024 • le SDMT 2023-2025	
Annexe 15	Liste des sociétés à participation de l'État	Cette annexe présente la liste actualisée des Sociétés à Participation de l'État par secteur, avec le montant du capital et la part de l'État dans chaque Société.	
Annexe 16	Répartition des subventions allouées aux communes	Cette annexe présente les types de subventions allouées aux communes (Subvention de fonctionnement, Dotation CSB, SEC, EPP) avec leurs montants respectifs.	

Le livre 2 du TOME 2 renferme les annexes N°17 et 18.

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 17	Dépenses Fiscales	Cette annexe présente les points saillants de l'évaluation budgétaire des dépenses fiscales (année fiscale 2021)	
Annexe 18	Risques Budgétaires	On retrouve dans cette annexe les principaux risques auxquels l'exécution budgétaire pourrait se heurter en 2023, à savoir: les risques liés à l'évolution du secteur réel les risques liés à la dynamique du niveau de change les risques liés à la fragilité du système de retraite par répartition	

3. Tome 3 - Cadre à moyen terme

Selon l'article 52 de la Directive UEMOA, « le Projet de Loi de Finances de l'année est élaboré par référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans ».

Le *Tome 3* permet de situer la Loi de Finances de l'année dans un contexte temporel et stratégique qu'est celui de l'année antérieure et des trois (3) prochaines années.

Il permet également de mesurer la soutenabilité du budget au regard des évolutions macroéconomiques.

N°	Intitulés	Description	Pages
Annexe 19	Cadre à Moyen Terme	On retrouve dans cette annexe:	20 pages
		 le Cadrage macro-budgétaire à moyen terme le Cadre de Dépenses à moyen terme 	

II. Clés de lecture du budget

Le Budget est composé du document de performance et des documents budgétaires.

A. Codes et éléments dans le Document de Performance Annexe 2

Les codes et éléments d'informations essentiels utiles pour la lecture du document de performance sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Acronymes	Libellés	Présentation/Code	Descriptions
« MIN »	Institution / ministère	Deux caractères + Nom du Département Ministériel	Départements ministériels ou institutions bénéficiant d'allocation budgétaire dans la LF
		Ex: 01-Présidence de la République	
« MIS »	Mission	Trois caractères + intitulé de la Mission	À chaque Ministère est assigné une ou plusieurs missions concourant à une politique
		Ex: 010-Présidence de la République	publique bien définie.
« PROG »	Programme	Trois caractères + intitulé du programme	Une mission comporte généralement plusieurs programmes. À chaque programme est associé
		Ex: 001-Administration et Coordination	un objectif précis, ainsi que des résultats attendus faisant l'objet d'une évaluation.
		Coordination	Un programme peut être défini comme un ensemble cohérent d'actions contribuant à un objectif commun définis en fonction de finalités d'intérêt général.
			Chaque entité dispose d'un programme « Administration et Coordination » qui traite des affaires transversales de l'entité (Gestion des affaires Administratives, financières,)

Acronymes	Libellés	Présentation/Code	Descriptions		
« OG »	Objectif global	OG + Code Programme + N°+ libellé de l'Objectif	Objectif Général de chaque Programme		
		Ex: OG 001-1: assurer le fonctionnement général des services de la présidence			
« OS »	O bjectifs spécifiques	OS + Code Programme + N° du programme de l'activité	Objectif des principales activités composant le Programme		
		Ex: OS 001-1-1: assurer la coordination et le suivi des activités et des projets relevant de la présidence de la république			
« Résultat »	Résultats attendus	Libellé du Résultat attendu en police gras	Résultat attendu de chaque objectif spécifique		
	Indicateurs	Libellé des indicateurs (non gras)	Action à réaliser pour atteindre les objectifs		
		Ex: Nombre des investigations faites	du programme		
	Unité	Libellé : Nombre ou taux	Unité de mesure des indicateurs		
	Valeur cible	En chiffre ou OUI/NON	Objectif quantitatif ou qualitatif fixé par indicateur		

B. Éléments dans les Documents Budgétaires

Les Documents Budgétaires sont constitués par l'ensemble des lignes d'imputation des recettes et des dépenses.

1. Forme et composante d'une imputation budgétaire (sur le SIIGFP)

BUDGET	CODE Ministère	LIBELLÉ MINISTÈRE	CODE MISSION	LIBELLÉ MISSION		DDE RAMME	LIBELLÉ PROGRAMME	cc	DDE SOA	LIBELLE SO	A CATÉGORIE
00	01	PRÉSIDENCE DELA RÉPUBLIQUE	010	PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE		001 Administra et Coordina		00-01-0- 010-00000		DIRECTION D	3
SECTION CONVENTION			LIBEL Finance	FINANCEME	:NT F	PCOP	LIBELLÉ PCOP		GRD	ID_LIGNE	CODE ORDONNATEUR
000	RESSOURO PROPRE	111	Ressou Propi	10-001-001	-A	6111	Fournitures et articles de bureau		Biens et Services	14 38 5	00-010-1-00000

DIVISION	LIBELLÉ DIVISION	GROUPE	LIBELLÉ GROUPE	CLASSE	LIBELLÉ CLASSE
01	SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	011	FONCTIONNEMENT DES ORGANES EXÉCUTIFS ET LÉGISLATIFS, AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES, AFFAIRES ÉTRANGÈRES	0111	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs (S)

En plus des Codes Budgets, Code Ministère, Code Mission, Code Programme cités dans la partie Performance, une imputation budgétaire comporte les éléments ci-après:

a. Service Opérationnel d'Activités (SOA) ou Imputation Administrative

Les SOA ou les Services Opérationnels d'Activités se chargent de la réalisation des activités. Ce sont les unités administratives dotées de crédit budgétaire.

Le code SOA ou Imputation Administrative se présente comme suit:

Budget	Code ministère		Nive	eau de gest	ion	Code service	Code service		
00	_	41	_	0	_	D00	_	00000	

Code Budget

00: Budget général **01:** Budgets annexes

02: Comptes particuliers du Trésor

05: Fonds de contre-valeur

06: Opération en capital de la dette publique

Code Ministère

41: Code administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Niveau de Gestion

0: Central1: Provincial2: Régional3: District

...

Code service

D00: Codification de la Direction ou Service fixée à partir du décret portant organigramme du Ministère ou de l'Institution.

Localité

Code servant à identifier la commune où est implanté le service

Exemples:

00000: Central

10101: Antananarivo Renivohitra

30606: Ambositra, ...

b. Catégories d'opérations de dépenses

Selon l'article 8 du chapitre II de la Loi Organique N° 2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF), les charges budgétaires de l'État ainsi que les catégories des dépenses pour chaque SOA, comprennent:

- 1: Intérêts de la dette publique
- 2: Dépenses courantes de solde
- 3: Dépenses courantes hors solde
- 4: Dépenses structurelles
- 5: Dépenses d'investissement
- 6: Dépenses exceptionnelles
- 7: Dépenses d'opérations financières

c. Section Convention

Numéro d'ordre (à trois caractères) attribué à un projet d'investissement par Ministère (000 est réservé pour le Budget de fonctionnement)

Exemple: 300 « Projet de Croissance Agricole et Sécurisation Foncière »

d. Code financement détaillé

Pour les Programmes d'Investissement Public sur financement extérieur

Code		Code bailleur		Code Agence		Groupe de	
Financement				d'exécution		financement	
10	_	001	_	001	_	А	

• Pour les Programmes d'Investissement Public sur financement intérieur (PIP Autonome) :

10-M (Code Ministère) - Code Produit- Groupe de financement

Exemple: 10-M49-P05-A

Code Financement				Code Produit		Groupe de financement		
10	_	M49	_	P05	_	А		

Code Financement

- 10 (RPI: Ressource Propre Interne),
- 20 (DTI: Droits et Taxes à l'Importation)
- 30 (**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- 40 (**FCV**: Fonds de Contre-Valeur)
- 60 (Subvention)
- 70 (Emprunt)

Bailleur

Organisme qui octroie des fonds pour financer les projets d'investissement

Exemple: code 001 pour l'État Malagasy, code 107 pour l'Union Européenne

Agence d'Exécution du Financement

Organisme mis en place par les Partenaires Techniques et Financiers (*Financement extérieur*) et qui gère les fonds d'investissement public à leur place.

Exemple: code 207 pour la GIZ

Groupe de Financement

Sert à distinguer les bailleurs et les contreparties y afférentes (cas des projets multi bailleurs)

Exemples

10-001-001-A: RPI- État- État- groupe A

10-M49-P05-A: RPI-Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue- Zone d'Émergence Piscicole - Groupe A

30-001-001-A: TVA-État – État-groupe A

60-216-216-A: Subvention – Norvège– Norvège - groupe A

e. Codes SOA pour les transferts vers les EPN

Pour compter de l'année 2023, les transferts de fonctionnement du budget général vers les Établissements Publics Nationaux (*EPN*) sont distingués et identifiés par un code SOA, dont F désigne la 5ème position.

Exemple

00-XX-F-XXX-XXXXX

Seuls les comptes du *Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP)* relatifs aux transferts vers les *Établissements Publics à caractère Administratif (EPA)* et les *Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)* peuvent être utilisés pour lesdits SOA.

Les acteurs (Gestionnaire d'Activités, Ordonnateur Secondaire) y afférents doivent être rattachés au Ministère de tutelle technique. Il incombe à ce dernier de procéder à la nomination des ORDSEC et des GAC.

À noter que, les inscriptions allouées pour ces SOA ne sont que des prévisions. L'exécution de toutes dépenses de transfert doit être justifiée et nécessite l'autorisation préalable du Premier Ministre et du Président de la République.

f. Comptes du Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP)

Les comptes sont formés de 4 positions:

- la première position correspond à la classe. Elle représente les principales natures de dépenses ou de recettes;
- les deux premières positions déterminent le chapitre ou poste comptable. Elles représentent les grandes natures de recettes ou de dépenses;
- les trois premières positions déterminent l'article ou la rubrique. Elles reflètent la ventilation du chapitre. À ce titre, le compte se précise aux différentes natures de dépenses;
- les quatre positions déterminent le paragraphe ou le compte. Elles symbolisent l'unité de gestion pour le fonctionnement et traduisent la destination de la dépense pour l'investissement, en ce sens que désormais on doit retenir la notion de prix de revient pour les différentes opérations.

Exemples

| 2 | Classe 2: Dépenses en capital

| 2 | 4 | Chapitre 24: Immobilisations corporelles en cours

| 2 | 4 | 3 | Rubrique (Article) 243: Construction ou réhabilitation - Bâtiments

| 2 | 4 | 3 | 1 | Compte (Paragraphe) 2431: Bâtiments administratifs

Les sous-comptes: ils sont formés de 5 ou 6 positions.

Exemples

23171: Frais de personnel

65513: Transferts aux organismes publics – Bourses et présalaires
655111: Transferts aux organismes publics – Salaires et accessoires
655111: Transferts aux organismes publics – Salaires et accessoires

g. Classification des dépenses publiques

Les dépenses de l'État sont actuellement présentées sous trois classifications : la classification administrative, la classification économique et la classification fonctionnelle.

- Classification administrative: les dépenses sont classées par Entités administrative / responsable de l'organisation (par exemple: SOA) chargées de la gestion budgétaire.
- Classification économique: les dépenses sont classées par catégorie économique (par exemple: solde, investissement, etc) conformément à la classification économique du Manuel de Statistiques de Finances Publiques.
- Classification fonctionnelle: elle a pour objet de classifier les dépenses suivant les objectifs socio-économiques conformément à la Classification des Fonctions des Administrations Publiques (CFAP), développée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et reprise dans le Manuel de Statistiques des Finances Publiques du FMI (MSFP 2014).

Elle est structurée de façon arborescente par trois (03) niveaux: divisions, groupes et classes.

- les divisions sont codifiées sur deux chiffres suivant les dix catégories du manuel. Elles classent les dépenses par objectifs généraux de l'administration.
- les groupes codifiés sur trois chiffres sont les niveaux inférieurs aux divisions, et donnent les détails des moyens par lesquels les objectifs de l'administration sont atteints.
- les classes donnent de façon plus précise que les groupes, les moyens pour atteindre les objectifs de l'administration. Ce sont les derniers niveaux de la classification fonctionnelle et sont codifiées sur guatre chiffres.

Exemple

Division 01

Services généraux des administrations publiques

Groupe 011

Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères

Classe 0111

Fonctionnement des organes législatifs et exécutifs

Cette nouvelle classification des dépenses a trois objectifs principaux: (i) analyser les allocations budgétaires en fonction d'objectifs de politique publique précis et de mesurer l'efficacité de leur mise en œuvre par les pouvoirs publics à travers les tableaux de matrices croisées, insérées; désormais; en annexe 6 des Lois de Finances (Répartition croisée par Divisions/Groupes de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques; Répartition croisée par Institutions/Ministères et par Divisions de la nomenclature fonctionnelle; Répartition croisée par Divisions de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques); (ii) examiner l'évolution temporelle (tendances) des dépenses consacrées à certaines politiques publiques indépendamment de l'organisation administrative propre à chaque pays et qui peut être amenée à évoluer dans le temps; et (iii) faire des comparaisons entre pays (% PIB ou total des dépenses).

2. Quelques descriptions

	Туре	Description			
Budget	Cadre I: le Budget Général	Dépenses et recettes inscrites sur le budget des départements ministériels et les Institutions.			
	Cadre II: les Budgets Annexes	Recettes et dépenses des entités publiques autonomes :			
		Imprimerie NationalePostes et Télécommunications			
	Cadre III: les opérations sur Comptes Particuliers du Trésor	Recettes et dépenses prévues/exécutées dans les comptes particuliers ouverts au niveau du Trésor Public:			
		 les comptes d'affectation spéciale; les comptes de commerce; les comptes d'investissements sur ressources extérieures; les comptes d'avances; les comptes de prêts; les comptes de participations. 			
	Cadre IV: les opérations sur Fonds de Contre -Valeur	Dépenses et recettes liées aux Financements reçus à titre d'Aide Non Remboursable (ANR) de tous bailleurs de fonds bilatéraux, générant ou non de flux financier; ayant des impacts sur le système bancaire du Trésor Public; dont les contrevaleurs libellées en « Ariary » sont recouvrées et gérées par le Trésor Public.			
	Cadre V: les opérations en Capital de la Dette Publique	Opérations liées à la gestion de la Dette publique			
Catégorie d'opération	Opération courante	Ensemble des opérations liées à l'exploitation/ fonctionneme quotidien de l'Administration.			
	Dette	Opérations liées au paiement de la dette			
	Solde	Opérations liées au paiement des salaires des agents de l'Etat en activités et des pensions des agents de l'Etat retraités			
	Hors solde	Opérations d'exploitations liées au fonctionnement général de l'Administration			
	Opérations d'investissement	Opérations liées au financement des investissements publics.			
Source de	-Financement intérieur	Ressources Propres Internes de l'État			
financement	-Financement extérieur	Ressources émanant des Partenaires Financiers			
Nature des	-Recettes fiscales	Recettes provenant des impôts et douanes			
recettes	-Recettes non fiscales	Recettes autres que celles provenant des impôts et douanes			
Grandes	Solde	Salaires des agents de l'État en activités et pensions des retraités			
rubriques de dépenses	Indemnités	Indemnités diverses prévues par les textes et/ou Salaire des agents non permanents (ECD, GDC, et Membre des Institutions)			
	Biens et services	Fournitures, prestations de services, Eau et électricité, interventions diverses, Charges liées aux déplacements des agents de l'État			
	Transfert	Subventions aux EPN, Contributions Internationales, Bourses, frais médicaux			
	Investissements	Projets de développement			

NOTES

19

Guide de lecture de la Loi de Finances 2023



DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES DIRECTION DU BUDGET

Porte 212

Immeuble du Ministère de l'Economie et de Finances, Antaninarenina Antananarivo 101, MADAGASCAR 032 12 161 00

http://www.dgfag.mg/transparence/web/

E-mail:db@dgfag.mg

